

Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 23/04/2015

Monsieur le président,

Le présent CTL se tient au lendemain d'un mouvement de grève nationale interprofessionnelle qui a rassemblé 100 000 manifestants à Paris afin de dénoncer la politique d'austérité, le pacte de responsabilité, le projet de loi dit « Macron », les attaques faites contre les salaires, les emplois, la protection sociale et le service public.

Les fonctionnaires subissent un gel des traitements depuis près de 5 ans. Depuis le 1er juillet 2010, ils n'ont en effet bénéficié d'aucune augmentation de la valeur du point d'indice, alors que le précompte de la retenue pour pension a continué d'augmenter.

De plus, la ministre de la Fonction Publique élabore de nouveaux statuts permettant de transférer les agents d'une fonction publique à l'autre. Pour cela, il lui faut harmoniser par le bas les régimes indemnitaires en créant un système unique à tous les fonctionnaires : la RIFSEEP.

Profitant de la réforme territoriale, la DGFIP fait main basse sur la prime collective d'intéressement de 150 € annuels pour la transformer en prime à la case des services et financer ainsi le coût social des restructurations qu'elle prépare.

Depuis sa création, en avril 2008, la DGFIP n'a connu aucune trêve dans la suppression d'emplois. Administration au « cœur de l'État » selon tous les discours ministériels depuis cette date, elle est surtout la cible prioritaire lorsqu'il s'agit de réduire ses effectifs. Ces politiques n'ont aucune considération pour les agents des Finances Publiques, attachés au Service Public Républicain, et qui constatent la dégradation constante de leurs conditions de travail et de l'exercice de leurs missions.

Le présent CTL comporte la modification des horaires d'ouverture au public pour les trésoreries de Métropole Européenne de Lille et pour Le Quesnoy Municipale à la demande des personnels compte tenu de la charge de travail, en augmentation constante. Le second point d'importance est le compte-rendu de la consultation des services pour l'aménagement des horaires d'ouverture au public suite à la circulaire départementale du 2 mars 2015. Cette démarche, conséquence directe des difficultés à assumer les missions avec les suppressions d'emploi, aboutit à son adoption par 54 services (52 trésoreries et un SIP et Un SIE). Globalement 79 services sur 133 ont refusé ou n'ont pas été en mesure de se coordonner. Nous relevons qu'une majorité de structure de la filière gestion publique(52/82) ont opté pour cet aménagement et souvent pour les unités de plus petites taille, preuve si il en est besoin que l'effet de la fusion et des restructurations qui l'accompagnent sont différentes entre les anciennes directions. Le plus grave reste

l'affichage réseau que la mise en œuvre de la mesure donne au niveau départemental. C'est bien l'égalité d'accès au service public qui est en cause mais aussi l'égalité de traitement entre des agents d'une même administration contribuant à une même mission. Cette situation illisible est inacceptable .

L'évocation du DUERP sera vraiment sommaire. Il est important de signaler immédiatement que la plupart des actions sont restées lettre morte dès lors qu'elles supposaient un minimum de crédit. En écartant les lignes PR comme certains risques l'an dernier, ce n'est pas cette méthode qui débouchera sur une nette amélioration des conditions de vie au travail, pas plus que la révision du DUERP à l'occasion de réinstallation de service dans de nouveaux locaux .

LES ELUS FO-DGFIP